

Extraits du règlement DEFI « Jardin «eau» naturel » 2016

Afin d'inciter un maximum de jardiniers amateurs, voulant agir en faveur de l'environnement, à s'inscrire à cette manifestation, **le GEA n'organise plus un concours mais un DEFI en vue d'une labellisation.** Ainsi tous les participants seront encouragés à poursuivre leurs efforts vers un jardin exemplaire.

L'objectif de ce défi est de proposer une action aux habitants et aux écoliers du territoire, consistant à valoriser leurs pratiques de jardinage, en particulier celles permettant de réduire ou d'éviter l'usage des pesticides et à optimiser au mieux les ressources, tout en favorisant la biodiversité. Il consiste également à faire réfléchir les participants sur ce qu'est un jardin naturel, ses pratiques d'entretien qui ont aussi peu que possible d'impact sur l'environnement, voire sont bénéfiques.

Article 2 - Participation

Le défi est ouvert :

- à titre individuel et privé aux habitants du territoire ; chaque candidat doit avoir sa résidence principale sur le territoire du GEA.
- aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) situées sur le territoire du GEA.

La participation est gratuite.

Article 3 – Principes

L'espace de jardinage est défini comme un espace délimité privatif (pas forcément clôturé), urbain ou rural, situé aux abords d'une habitation ou non, dans un espace individuel

ou collectif.

De ce fait les participants peuvent participer dans QUATRE catégories distinctes :

- **Catégorie 1** : Jardin privé d'une surface inférieure à 300 m²
- **Catégorie 2** : Jardin privé d'une surface supérieure à 300 m²,
- **Catégorie 3** : Jardin privé dans un espace collectif (type : jardins familiaux)
- **Catégorie 4** : « Jeunes Pousses » (écoles Primaires)

Les balcons, terrasses et jardins de ville inférieurs à 10 m² ne sont pas admis.

Toute personne amenée à participer ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.

Article 5 - Inscriptions

■ **Ouverture des inscriptions vendredi 4 mars 2016** (Semaine de l'Environnement)

■ **Clôture des inscriptions Dimanche 15 mai 2016** (Ronde des Jardins)

A partir du 7 mars, les bulletins d'inscription seront téléchargeables sur le site du GEA <http://le-gea.fr/> et disponibles à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux ou par courrier sur simple demande au GEA.

Article 6 : Procédure de labellisation

Le jury est composé de personnalités œuvrant sur le territoire, choisis pour leurs compétences par l'organisateur ; il sera chargé d'aller visiter les jardins. Les visites auront lieu entre le 23 mai 2016 et le 03 juin 2016. Les parti-

cipants recevront un courrier leur précisant la date de visite, 10 jours avant sa tenue. Ils devront être présents lors de la visite et devront permettre l'accès sécurisé (chien, chantier, etc...) à leur espace de jardinage.

Article 7 : Remise et nature des récompenses

Après délibération, le jury établira la labellisation de chaque participant dans chacune des quatre catégories. Les résultats seront rendus par le Président du Grand Evreux Agglomération ou l'élu référent.

La remise des récompenses aura lieu dernier trimestre 2016. Une exposition photo des jardins visités sera réalisée pour l'évènement. **La liste des récompenses sera consultable sur www.le-gea.fr** après leur remise lors du dernier trimestre 2016.

Article 9 : Communication et droits des photos

Les participants acceptent de participer à la communication de cette opération, faite par l'organisateur du défi, le Grand Evreux Agglomération.

Les participants autorisent le GEA à utiliser leur nom, prénom, commune de résidence sans restriction, ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque dans toute manifestation promotionnelle liée au présent défi.

Bulletin d'inscription DEFI JARDIN « eau » NATUREL 2016

Nom : Prénom :

Courriel : Téléphone :

Adresse complète :

Nom établissement : Responsable : Classe :

Courriel : Téléphone : Adresse :

Catégories de jardins :

- Catégorie 1 : Jardin privé d'une surface inférieure à 300 m²
- Catégorie 2 : Jardin privé d'une surface supérieure à 300 m²
- Catégorie 3 : Jardin privé dans un espace collectif (type : jardins familiaux)
- Catégorie 4 : « Jeunes Pousses » (écoles primaires)

Je certifie remplir les conditions exigées pour participer à ce défi.

Participants mineurs :

Je soussigné(e) M. ou Mme, représentant légal du mineur,
autorise celui-ci à participer au Défi JARDIN « eau » NATUREL 2016 Date : signature :

Pour les écoles : à fournir avec le bulletin d'inscription

Autorisation du représentant légal pour l'utilisation de l'image de l'enfant prise dans le cadre du Défi.

Le bulletin de participation dûment rempli devra être envoyé ou déposé à l'adresse suivante avant le 15 mai 2016 :

Défi Jardin « eau » naturel 2016 – Grand Evreux Agglomération - 9 rue Voltaire - CS 40423 – 27004 Evreux Cedex

Créneau souhaité pour la visite du jardin (*les créneaux de visite des jardins sont prévus du lundi au vendredi entre 9h et 19h*). Veuillez préciser vos disponibilités :

Lundi : Mardi :

Mercredi : Jeudi :

Vendredi :